



No de résolution  
ou d'annotation

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

PROVINCE DE QUÉBEC

Scott

Beauce-Nord

Le 7 février 2024

*Procès-verbal de la cinquante-sixième rencontre du comité exécutif du COBARIC qui s'est tenue le 7 février 2024 en visioconférence.*

*Les membres suivants étaient présents :*

*M. Luc Proulx, Président*

*M. Daniel Samson 1<sup>er</sup> vice-président*

*M. Jean Cliche, administrateur*

*Les membres suivants étaient absents :*

*Mme Jenny Lehoux, 2<sup>e</sup> vice-présidente*

*M. Olivier Dumais, secrétaire-trésorier*

Était également présente : Mme Véronique Brochu, directrice générale.

### **1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

L'assemblée est ouverte à 19h11. Le quorum est atteint avec M. Proulx, M. Samson et M. Cliche.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour a été transmis avant la rencontre.

#### **Résolution CE56/07022024/001**

*Il est proposé par Monsieur Jean Cliche  
appuyé par Monsieur Daniel Samson  
et résolu à l'unanimité*

*D'ADOPTER l'ordre du jour.*

### **3. Adoption et suivi du procès-verbal du CE du 10 janvier 2024**

Quelques coquilles sont notées et corrigées directement au procès-verbal.

Un suivi du point 3. (MRC des Etchemins) est fait par le président. M. Proulx mentionne qu'il a rencontré en visioconférence Mme Veilleux accompagné de Mme Brochu. Ils ont pu discuter du COBARIC et des intérêts de Mme Veilleux.

Un suivi du point 4.5. (Correspondance du MELCCFP – Participation des communautés autochtones aux tables de concertation) est fait par Mme Brochu. Elle mentionne qu'un



No de résolution  
ou d'annotation

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

courriel de réponse selon les indications du comité exécutif a été transmis le 24 janvier. Seul un accusé de réception a été reçu depuis.

### **Résolution CE56/07022024/002**

*Il est proposé par Monsieur Daniel Samson  
appuyé par Monsieur Jean Cliche  
et résolu à l'unanimité*

*D'ADOPTER le procès-verbal de la 55<sup>e</sup> rencontre du comité exécutif.*

#### **4. Suivis administratifs**

##### 4.1 Modification de la politique de télétravail section 2.2 *Horaires à la suite d'une proposition de la permanence*

La direction informe les administrateurs qu'à la suite du Lac-à-l'épaule de janvier réalisé avec l'équipe interne, il a été recommandé d'avoir une journée dans la semaine où les employés sont en présentiel au bureau. Selon la politique de télétravail en vigueur, seul un nombre de jours par semaine en présentiel au bureau est exigé, mais non pas une journée spécifique. Afin de répondre à la demande de l'équipe interne, une modification à la politique de télétravail est proposée afin de recommander un jour spécifique dans la semaine où les employés sont en présentiel.

### **Résolution CE56/07022024/003**

*Il est proposé par Monsieur Luc Proulx  
appuyé par Monsieur Jean Cliche  
et résolu à l'unanimité*

*D'ADOPTER la modification à la politique de télétravail.*

#### **5. Suivis des administrateurs/comités**

##### 5.1 Suivi dossier voie de contournement Lac-Mégantic

La présidence effectue un résumé des démarches. Il informe les membres qu'une lettre de réponse a été reçue de la part du MELCCFP. Le tout a été discuté directement avec le comité voie de contournement qui est formé du président et de la direction du COBARIC, des membres représentants les UPA régionales, les associations riveraines du secteur de Mégantic et la déléguée municipale de la région de l'Estrie. Il a été suggéré par ce dernier de rencontrer les députés provinciaux face à la réponse du MELCCFP. Les députés, soit M. Luc Provençal, M. Samuel Poulin et M. François Jacques ont été rencontrés par certains des membres du comité. Il en est ressorti de demander un appui à la démarche du COBARIC aux municipalités situées à proximité des sites d'échantillonnage d'eau de surface ciblés. En parallèle, il a également été suggéré de contacter directement le promoteur soit Transport Canada. Étant donné le court délai pour agir d'ici le début de la saison d'échantillonnage, il est



No de résolution  
ou d'annotation

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

recommandé de poursuivre la démarche et d'en informer le conseil d'administration en avril.

### 5.2 Comité aviseur finances (avancement des démarches)

Mme Brochu informe les administrateurs que la demande de prêt auprès de Desjardins a été refusée. Celle au sein du RIISQ demeure en cours, mais elle n'a pas encore été soumise au RIISQ.

### 5.3 Comité PDE

Propositions à recommander au CA concernant les objectifs dits réglementaires du PDE 2024-2034 (doc. 5.3)

La direction mentionne que le CA de février pour approuver l'ensemble du PDE sera long. Afin de faciliter l'avancement de la rencontre, les résultats du sondage transmis aux aménagistes sont présentés aux membres présents. Les suggestions formulées dans le document conviennent au comité exécutif.

#### **Résolution CE56/07022024/004**

*Il est proposé par Monsieur Luc Proulx  
appuyé par Monsieur Jean Cliche  
et résolu à l'unanimité*

*DE RECOMMANDER la proposition de libellés d'objectifs de type réglementaire tel que proposé au conseil d'administration.*

### 5.4 Comité Communications

Plan de communications du COBARIC à recommander au CA

La direction présente le plan de communications. Elle recueille les commentaires et les modifications suggérées par les membres.

#### **Résolution CE56/07022024/005**

*Il est proposé par Monsieur Jean Cliche  
appuyé par Monsieur Daniel Samson  
et résolu à l'unanimité*

*DE RECOMMANDER le plan de communication selon les modifications proposées au conseil d'administration.*

Suivi 30e

La direction résume les activités prévues au 30<sup>e</sup>. Plusieurs d'entre-elles s'intègrent à ce que l'on fait déjà à l'organisme. Russell a été rencontré par M. Proulx, Mme Brochu et Mme Sirois, responsable du 30<sup>e</sup>. Il a accepté d'être ambassadeur pour le COBARIC et apportera son aide pour l'obtention de commanditaires.



No de résolution  
ou d'annotation

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

### 6. Levée de l'assemblée

#### **Résolution CE56/07022024/006**

*Il est proposé par Monsieur Daniel Samson  
et résolu à l'unanimité*

*DE LEVER la rencontre.*

L'assemblée prend fin à 20h38.

\_\_\_\_\_  
*M. Luc Proulx  
Président*

\_\_\_\_\_  
*Mme Véronique Brochu  
Secrétaire*